

DÉLIBÉRATION N° 2014-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Élection du président du conseil d'administration**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Réuni sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Gilbert Meyer, le conseil d'administration a procédé à l'élection de son président.

Le conseil d'administration a pris connaissance de l'unique candidature suivante :

- Monsieur Pierre Jarlier, représentant de l'association des maires de France.

L'élection s'est déroulée à bulletin secret, à la majorité simple, en présence de 15 membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

Monsieur Bernard Larroutou, directeur général, et Monsieur Vincent Mazauric, commissaire du gouvernement, ont procédé au dépouillement du premier tour du scrutin et proclamé les résultats suivants :

- N'ayant pas pris part au vote : 3 ;
- Nombre de votants : 12 ;
- Blancs ou nuls : 1 ;
- Monsieur Pierre Jarlier : 11 voix.

Monsieur Pierre Jarlier est déclaré élu.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Bron, le 25 avril 2014

Le directeur général



Bernard Larroutou

Le commissaire du gouvernement



Vincent Mazauric

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gilbert Meyer, doyen d'âge, président de séance,
Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Corinne Casanova, Colas Durtleman, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Pierre Jarlier, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Frédéric Ravel, Florian Razé, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas.